

## VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES



# Compte-rendu de Commission « Vie Associative » 15-03-2018

### **- Ordre du jour :**

#### **1. Attribution licences 2017/2018 « Le Sport c'est mieux en Club »**

**Présents :** Patrick CAPOT, Adjoint au Maire, Philippe VALEGEAS, Conseiller municipal, Nadine GAYET, conseillère municipale

**Invités :** LE QUELLEC Sylvio, Chef de service « Vie Associative et Sportive »

## **I – « le Sport c'est Mieux en Club »**

### **Rappel :**

La commission d'attribution, en comité restreint, s'est réunie le jeudi 15 mars à 17h15 pour examiner les dossiers présentés par les licenciés pour la saison 2017/2018. Patrick CAPOT rappelle les critères d'attribution pour l'aide accordée aux adhérents bénéficiant du remboursement de la part fédérale des licences sportives.

Pour bénéficier de ce soutien, le licencié devra répondre aux critères suivants :

1. Résider sur la commune de Coulounieix-Chamiers,
2. Être scolarisé en école élémentaire ou au collège (CP à la 3ème),
3. Être licencié dans un club dont le siège social est situé sur la commune de Coulounieix-Chamiers ou, Être licencié dans un club dont la discipline n'est pas représentée sur la commune de Coulounieix-Chamiers.
4. Date limite de dépôt des demandes : 1<sup>er</sup> Décembre 2017.

Un courrier a été envoyé en septembre 2017 à tous les Présidents de club sur le territoire de la ville de Coulounieix-Chamiers et d'une façon plus élargie au Grand Périgueux (Ex : CAP, COPO, ACAP, BOXING CLUB, FILATURE...etc)

- La liste des demandes est présentée aux membres de la commission et l'on peut noter une bonne répartition des pratiquants sur l'ensemble du territoire.

- Quatre-vingt-deux dossiers pour quinze disciplines sportives sont étudiés : Soixante dix neuf retenues. (Trois refus de demandes pour non respect des critères retenus en commission ).

- Montant total : 3331,91€, pour un budget prévisionnel de 3700€. La délibération sera soumise au vote du Conseil Municipal du 03 Avril 2018.

- Philippe VALEGEAS fait observer la part élevée de la licence fédérale du « motocyclisme », il faudrait fixer un plafond à la part fédérale pour la somme remboursée d'autant plus si la Boxe est susceptible d'être pratiquée sur notre commune l'année prochaine.

Patrick CAPOT répond qu'il faudra alors soit augmenter l'enveloppe budgétaire soit modifier les termes de la délibération si l'on décidait de plafonner la somme à rembourser.

- Pour information : Sylvio LE QUELLEC informe les membres de la commission que la somme attribuée au financement des subventions prévue au budget 2018 et travaillée en commission le 1<sup>er</sup> février dernier sera majorée de 7000€. Cela s'explique par la directive du trésor public demandant d'inscrire les conventions de financement au chapitre des subventions (glissement de chapitre). 3 Conventions sont concernés : Entente cycliste Trélassac/chamiers24, Harmonie vent d'Ouest, Infodroits.

**DISCIPLINES: 15**

ATHLÉTISME = 4 - BASKET-BALL = 20 - CYCLISME = 1 - ÉQUITATION = 2 - ESCALADE = 1

FOOT = 6 - GYMNASTIQUE = 2 - HANDBALL = 2 - JUDO = 9 - LUTTE = 7 - MOTO = 2

NATATION = 4 - TENNIS = 14 - TWIRLING = 3 - VOLLEY = 1

19h00 Fin de la réunion de commission.

*Pièce jointe : tableau des demandes (ne pas diffuser)*

**L'adjoint au Maire**

**Patrick CAPOT**